

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
22 NOVEMBRE 2010  
HERRIKO KONTSEILUKO BILKURAREN BILDUMA  
AZAROARAN 22 EKOA**

**EXTENSION RESEAU EAUX USEES / UR ZIKIN SAREAREN HEDATZEA**

Dans le cadre du projet d'élargissement de la route départementale 251 par le Conseil Général, à l'entrée du village, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la mise en attente du réseau d'assainissement sous la chaussée, dans un premier temps et à son raccordement dans un second temps et ce, concomitamment au projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.

Le montant estimatif des travaux est de 122 525.00 € HT. Le marché se décomposant en deux tranches, s'établirait ainsi :

- 1 – mise en attente du réseau : 56 475.00 € HT
- 2 – raccordement au réseau principal : 66 050.00 € HT

Les aides financières seront sollicitées auprès du Conseil Général et de l'agence de l'Eau Adour Garonne.

Le Maire est autorisé à signer le marché à intervenir.

**INSTITUTION D'UN DROIT DE PREEMPTION DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU BOURG / EROSTEKO LEHENTASUN ESKUBIDE BATEN EZARTZEA**

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, Monsieur le Maire rappelle que l'EPFL est chargé de mener l'acquisition des parcelles bâties et non bâties appartenant aux conjoints ETCHEVERRY. Ainsi, deux propositions leur ont été soumises :

- 1 – pour les terrains pour une surface approximative de 10 588 m<sup>2</sup>, pour 158 800.00 €, soit 15 € le m<sup>2</sup> :
- 2 – pour la maison « Elixaldia » : 62 400.00 € pour 1387 m<sup>2</sup>.

Ces propositions sont valables jusqu'au 26 novembre 2010. Au-delà, l'EPFL se réserve le droit de réviser l'offre et de mettre en œuvre toute autre procédure d'acquisition.

La propriété « Elixaldia » n'étant pas située à l'intérieur de la ZAD du bourg, le Conseil a décidé d'instaurer un droit de préemption sur ce bien.

**REORGANISATION DU SYSTEME DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES/ ETXE HONDARKINEN BILKEA SISTEMAREN BERRANTOLAKETA**

Le nouveau système de collecte, expérimenté sur La Bastide-Clairence, a été proposé à l'ensemble des communes relevant du SIVU GARBIKI.

Dans ce système de collecte, chaque foyer dispose d'un bac de 120 litres verrouillé. Ce bac ne reçoit que des déchets de cuisine non recyclables, ce qui signifie que l'on pratique en parallèle le compostage et le tri des emballages. Ces bacs, regroupés en un point, comportent un numéro correspondant à chaque foyer.

Ce système expérimenté depuis peu a permis de baisser de façon importante les ordures ménagères ramassées, de responsabiliser les usagers, de créer des lieux propres et plus accueillants pour les usagers...

Le Conseil municipal a décidé d'avoir recours à ce nouveau système de collecte qui deviendra effectif en fin d'année 2011. Des réunions d'information et des rencontres avec les habitants seront prévues avant la mise en place de ce système.

## **PARTICIPATION A L'OGEC DE L'ECOLE PRIVEE**

Le Conseil Municipal a décidé de verser à l'O.G.E.C. de l'école privée d'Ayherre un montant de 11 102.00 € pour l'année scolaire 2010/2011 ; montant basé sur le coût moyen d'un élève à l'école publique, soit 427.00 € pour l'année 2009/2010.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS/DIRU LAGUNTZAK ELKARTEERI**

Le Conseil Municipal a décidé la reconduction des subventions accordées en 2009 aux associations ci-après :

➤ Sclérosés en plaques.....	37.00 €
➤ HEMEN.....	103.00 €
➤ Paralysés de France.....	60.00 €
➤ ACCA LEHENA.....	207.00 €
➤ APE Ecole privée (14.00 €/enfant).....	364.00 €
➤ APE Ecole publique (14.00 €/enfant).....	504.00 €
➤ Jeunes Adultes Handicapés.....	43.00 €
➤ Handisport Pays Basque.....	67.00 €
➤ CATM-PG d'AYHERRE.....	103.00 €
➤ Abarratia.....	562.00 €
➤ Hazparneko Ikastola (49.00 €/enfant).....	1 078.00 €

Et d'accorder une subvention exceptionnelle de 700.00 € à l'association locale « Beltzuntze », pour la participation à l'organisation des festivités du 25<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage AYHERRE/ANTZUOLA.

## **DEPOT SAUVAGE A ABARRATIA.**

La présence d'un dépôt sauvage a été signalée. Il faudrait donc procéder à la réhabilitation du site. Pour cela, il sera demandé au syndicat Garbiki de l'inclure dans un programme de résorption en cours (programme qui inclut déjà des sites situés sur Isturitz et Briscous) afin d'obtenir une subvention du Conseil Général à hauteur de 65 %. Au final, il resterait à la Commune à régler 20 % du montant HT des travaux.

## **RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

Les rapports annuels établis l'un par le Syndicat intercommunal d'AEP de l'Arbéroue, l'autre par la régie municipale de l'eau d'Hasparren, sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2009 présentés ont été approuvés par l'assemblée.

## **AUTORISATION URBANISME**

Dans le cadre de l'instruction d'autorisation d'urbanisme au lieu-dit Jauberria, le Conseil Municipal a décidé de procéder au renforcement du réseau électrique (participation communale de 22 % du montant des travaux) et au déplacement de la canalisation d'eau potable (50 % du montant HT).

## **SPECTACLE SAKRATUA**

Le Conseil Municipal a décidé de proposer le spectacle « Sakratua » à l'église d'Ayherre, courant avril 2011.

Il s'agit d'une création chorégraphique, musicale et vocale. Il est conçu comme une suite ininterrompue de danses, musiques et chants d'essence religieuse.

Il sera présenté en l'église d'Hasparren en décembre prochain.

Conditions financières : 1600.00 € + repas offert à l'issue du spectacle aux danseurs et musiciens (environ 30) ; sachant qu'une participation de 500.00 € de l'ICB (Institut Culturel Basque) pourrait être obtenue.

Conditions techniques : préparation de l'église la veille avec enlèvement des bancs.

Le Maire,

J.P. BASTERRETCHÉ